

Chartes des associations rouennaises écoresponsables

La Ville de Rouen est engagée depuis de nombreuses années dans une politique en faveur de la transition écologique. Par l'adoption de son plan de transition et de son plan de sobriété, la Ville de Rouen souhaite accompagner les associations de son territoire vers un fonctionnement écoresponsable.

En effet, les associations ont un impact sur notre environnement du fait de leurs activités (bruit, consommation d'énergie, pollution, déchets laissés par les spectateurs lors de manifestations, etc.). C'est pourquoi, dans une volonté de les engager durablement à l'adoption de comportements écoresponsables, la Ville de Rouen a co-construit avec certaines associations de son territoire, une charte des associations rouennaises écoresponsables.

Conçue autour de 7 axes, elle encourage les associations à l'adoption d'éco-gestes par 35 exemples concrets d'actions. Proposée à l'ensemble des associations rouennaises, la charte se décline en trois niveaux d'engagement :

- 1er niveau (*débutant*) : 15 éco-gestes cochés ;
- 2ème niveau (*intermédiaire*) : de 16 à 24 éco-gestes cochés ;
- 3ème niveau (*expert*) : de 25 à 35 éco-gestes cochés.

Merci de sélectionner un minimum de 3 actions en plus de celles déjà cochées. Chaque année, vous pourrez cocher un ou plusieurs éco-gestes supplémentaires afin de progresser à votre rythme sur les chemins de l'engagement écoresponsable.

Je soussigné(e), Madame, Monsieur, Président(e) de l'association, Situé à....., M'engage à mettre en oeuvre l'ensemble des actions sélectionnées ci-dessous au sein de mon association.
--

1. Agir pour le vivre ensemble

- Respecter les locaux et le matériel mis à disposition afin de les garder en bon état de fonctionnement et éviter toute casse ou dégradation.
- Sensibiliser vos adhérents, bénévoles et salariés sur votre engagement écoresponsable et cette charte.
- Limiter au maximum les nuisances sonores.

2. Maîtriser et réduire ses déchets

- Privilégier les gourdes, sans plastique, aux bouteilles en plastique.
- Jeter les mégots de cigarette dans un cendrier ou un contenant adéquat (surtout pas par terre).
- Privilégier la vaisselle réutilisable : couverts lavables, boîtes avec couvercle, etc.
- Pratiquer le tri sélectif, conformément aux consignes affichées et dans les bacs prévus à cet effet.
- Mettre en Ressourcerie plutôt qu'en déchetterie.

3. Energie et eau

- Le soir, vérifier avant de partir que tout est éteint.
- Faire attention à sa consommation d'eau et s'assurer de toujours bien fermer les robinets en quittant une pièce.
- Dans les bâtiments municipaux, signaler tout dysfonctionnement (éclairage, électricité, chauffage, eau) à un agent du site ou au service DCJVAI.
- Éteindre les lumières en quittant une pièce ou lorsque la lumière intérieure est suffisante.
- Débrancher les appareils électriques inutilisés, notamment la nuit.
- Dégager les radiateurs de tout ce qui peut empêcher une bonne diffusion de la chaleur.
- Fermer les portes de communication avec les espaces peu ou pas chauffés (locaux de rangement, escaliers, etc.).
- Privilégier l'eau du robinet à l'eau en bouteille.
- Utiliser des produits nettoyants respectueux de l'environnement et de la santé.
- Ne pas jeter de produits toxiques dans les toilettes et les lavabos (huile, javel, etc.).

4. Mobilité Durable

- Favoriser l'adoption de mobilités douces : marche, vélo, transports en commun, etc.
- Optimiser et adapter vos déplacements en fonction de la distance à parcourir.
- Privilégier le covoiturage ou le train lors de vos temps forts.

5. Numérique et éco-communication

- Imprimer les documents uniquement si cela est nécessaire et de préférence, en recto-verso et en noir et blanc. Réutiliser également le papier en brouillon lorsque cela est possible.
- Estimer au plus juste le nombre d'exemplaires nécessaires.
- Mettre son ordinateur et son wifi en veille lors de son absence et les éteindre le soir en partant.
- Utiliser sa boîte mail de façon raisonnée : cibler au mieux les destinataires, éviter les pièces jointes trop volumineuses, etc.

6. Achat et matériel :

- Réparer ou faire réparer, si possible, au lieu de jeter.
- Privilégier les produits locaux et/ou de saison.
- Privilégier les produits en vrac plutôt que des produits sur-emballés.
- Privilégier le matériel d'occasion et/ou respectueux de l'environnement.

7. Eco-manifestation

- Faire labelliser l'ensemble de ses évènementiels COP 21 (dispositif de la Métropole Rouen Normandie).

- Limiter la distribution de goodies inutiles et proposer des lots ou récompenses dématérialisées et écoresponsables : abonnements, places pour un évènement, etc.
- Mettre en place une communication vertueuse autour de l'évènement : dématérialisation, impression recto-verso, etc.
- Sensibiliser le public et vos partenaires aux éco-gestes : soutenir les mobilités douces, inciter à la réduction et au tri des déchets, limiter la consommation d'eau et d'énergie, etc.
- Informer sur les moyens de transport en commun disponibles pour se rendre sur le lieu de votre évènement.
- Calculer, si possible, l'empreinte carbone de vos évènements pour mieux identifier les sources d'émission de gaz à effet de serre (ex : Myclimate).

Les engagements cochés sont obligatoires.

Fait à, le

Signature